

Voilà que ces hommes d'affaires s'inquiètent de la façon dont les honorables députés pourront, en quelques semaines seulement, assimiler tous les aspects de cette nouvelle loi.

Lors de l'application du règlement de clôture, du comité plénier, on a constaté que la plupart des articles du bill n'avaient même pas été étudiés.

Il s'agit d'une application de la loi à haute vitesse que nous ne pouvons accepter sans protester, et mon collègue de Lotbinière (M. Fortin) avait raison, il y a quelques jours, lorsqu'il disait que le bill C-259 aurait dû normalement être divisé en 10. Nous avons consacré plusieurs jours à l'étude d'un bill aussi énorme, et personne n'a de reproches à nous adresser.

Monsieur l'Orateur, dès 1964, alors que cette réforme fiscale était en cours, les gens s'inquiétaient des résultats qu'elle donnerait. Et l'on pouvait lire dans le *Le Droit* d'Ottawa, dans un éditorial de M. Maurice Huot, ces quelques paragraphes que je voudrais citer:

On dira ce que l'on voudra, mais la seule façon pour le contribuable de savoir si son pays, sa province ou sa municipalité sont bien administrés, c'est de calculer ce qu'il a individuellement à payer en impôts de toutes sortes. Quand bien même on tenterait d'endormir le contribuable avec de grands mots ronflants et des formules creuses pour consommation sur les tribunes publiques en temps d'élection, il reste que si, par ailleurs, on taxe à tour de bras, l'homme de la rue aura raison de douter la bonne administration de ses élus.

Monsieur l'Orateur, dès 1964 on s'inquiétait de la portée de cette réforme fiscale, qui est à la veille d'être mise en œuvre.

Le public canadien, à quelque niveau que ce soit, est saturé de taxes et d'impôts de toutes sortes, et n'en peut plus. Et le «brassage» actuel de la loi fiscale n'a d'autre but que d'assurer plus de revenus au gouvernement. On a affirmé, dans des études faites ailleurs, que cette réforme apportera de 600 millions à un milliard de dollars de plus au gouvernement. Qui en fera les frais? Ce sera le contribuable et le consommateur canadien car, à quelque niveau qu'on taxe, cela retombe toujours sur le dos des travailleurs.

Les taxes sur les gains en capital, par exemple, qu'on dit vouloir imposer aux entreprises, seront finalement payées par les consommateurs, sous forme de prix accrus, ce qui aura pour effet d'aggraver la poussée inflationniste. Une entreprise ne peut fonctionner ni survivre que si elle réussit à inclure dans le prix des articles qu'elle met en vente tous les coûts qu'elle doit encourir; sinon, c'est la faillite. Si un coût n'est pas inclus dans les prix, l'entreprise devient plus pauvre et fait éventuellement faillite.

Il est impossible de taxer effectivement un producteur du type capitaliste, parce que son existence comme producteur dépend de sa capacité à faire payer par le consommateur toutes les dépenses qui découlent de la production de son entreprise.

Les entreprises auront tendance à gonfler leurs prix proportionnellement aux taxes supplémentaires que le gouvernement leur infligera.

Il est impensable de croire que l'on va améliorer un système injuste par des mesures qui le rendront encore plus injuste.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas le seul à penser de cette façon-là. Dans un éditorial, à la télévision de Québec, le 13 novembre 1969, on déclarait ceci:

Tendre à l'équité fiscale, c'est bien... y arriver, toutefois, c'est autre chose. Si on admet, au départ, que tout impôt direct ou indirect grossit le prix normal des biens et services, c'est encore et

toujours le consommateur qui paie la note. Le vrai payeur d'impôt, en définitive, c'est donc le consommateur.

Et l'éditorialiste ajoute:

... Le détenteur de capitaux préférera peut-être délaissier des placements plus risqués, mais en même temps plus productifs, pour se contenter d'investir là où on lui assure un meilleur dividende ou intérêt. On imagine un peu l'effet que pourrait avoir une telle réaction sur la création de nouvelles industries.

Monsieur l'Orateur, la décision du gouvernement d'imposer les gains en capital va non seulement acculer la petite et la moyenne industrie à la faillite, mais elle va empêcher d'autres industries de naître.

• (5.10 p.m.)

En plus de faire payer la note au consommateur, cette loi entraînera encore plus de chômage ou permettra aux gros trusts de monopoliser davantage, aux dépens de la petite et de la moyenne industrie. Voilà ce que nous ne pouvons accepter et que nous combattons actuellement dans cette loi.

Les taxes sont un vol quand elles sont imposées à des contribuables qui n'ont pas assez d'argent pour se procurer les choses nécessaires à une vie convenable, alors que les produits existent en abondance.

On trouve toutes sortes de prétextes pour taxer le particulier à tour de bras. Cette loi semble lui «offrir un plat d'avoine» en augmentant très légèrement son exemption de base, alors que l'exemption de base ne sera même pas l'équivalent de ce qu'elle était en 1949.

Monsieur l'Orateur, c'est à un point comme celui-là que le gouvernement va tenter de sensibiliser la population au cours de la prochaine campagne électorale qui, à mon avis, sera lancée dès le début de 1972. Mais on oubliera de faire comprendre à la population, ou de lui rappeler, qu'en définitive, le surplus que le gouvernement réalisera par cette réforme fiscale, c'est le consommateur qui en fera les frais.

Les taxes sont un vol tant qu'il y a des produits non vendus, des bras condamnés au chômage, des capacités productives inemployées, faute d'écoulement des produits, à cause du manque de pouvoir d'achat du contribuable.

Monsieur l'Orateur, je dis qu'un système fiscal doit exister, non pas pour financer le budget d'un gouvernement, mais pour prélever des impôts seulement là où il y a trop d'argent. Le système fiscal actuel existe pour financer le budget du gouvernement et l'on va chercher les fonds nécessaires là où il n'y en a pas même assez. Et l'on détruit le pouvoir d'achat des familles, de l'individu, qui en ont besoin pour mener une vie convenable.

Dans d'autres milieux, on fait des recherches pour tenter de trouver ce qui ne va pas, pour trouver où existe la pauvreté, combien il y a de pauvres au Canada. On ne semble pas se rendre compte que la principale cause de la pauvreté au Canada, c'est notre régime fiscal, qui, en plus d'être défectueux, sert à enlever de l'argent à ceux qui n'en ont pas déjà assez. Et c'est ce qui faisait dire à M. John Bracken, ancien premier ministre conservateur du Manitoba, en 1942, que notre système fiscal est fait de façon à enlever de l'argent aux pauvres pour le donner aux riches. M. Bracken s'expliquait en disant que ceux qui achètent des obligations du gouvernement ne sont pas nécessairement des pauvres; ce sont de grosses sociétés, ce sont ceux qui ont accumulé des épargnes en quantité, ceux qui possèdent des capitaux. Mais ceux qui paient des taxes pour permettre au gouvernement de payer l'intérêt aux détenteurs d'obligations, ce sont les travailleurs, les petites gens.